



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 12 juillet 2024

Sécurité civile – Météo

Vigilance orange orages et vigilance jaune pluie-inondation

Des perturbations orageuses sont attendues dès ce vendredi 12 juillet après-midi dans le département avec un pic de 14h à 22h.

Sous l'effet de ces orages, de fortes précipitations peuvent se produire (entre 50 et 70 mm depuis le début de la journée). Des rafales de vent pouvant atteindre 70 à 80km/h sont également à craindre, tout comme une forte activité électrique.

Dans un contexte de sol déjà saturés, des glissements de terrain ou coulées de boue sont possibles localement.

La préfecture de Haute-Savoie recommande de respecter les conseils de prudence suivants :

- À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent ;
- Ne vous abritez pas sous les arbres ;
- Réfugiez-vous dans un véhicule, ou maintenez-vous en position accroupie au sol ;
- Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne ;
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins ;
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau ;
- En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols, garages, caves.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et de la communication de l'État**

Si vous prévoyez des activités en extérieur, prévoyez des possibilités de protection et des itinéraires alternatifs :

- Mettez les objets extérieurs (les pots de fleurs, les meubles de jardin) à l'abri du vent et de la grêle, et enrroulez les stores ;
- Garez les véhicules dans un garage ou sous un abri (dommages dus à la grêle) ;
- Débranchez les appareils électriques (TV, ordinateur) pour les protéger des surtensions ;
- Fermez les portes et les fenêtres.

Les organisateurs de manifestations culturelles ou sportives sont invités à rester vigilants aux évolutions météorologiques et prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles garantissant la sécurité des participants et du public. Une attention particulière est à apporter sur les installations provisoires de type chapiteaux et les installations électriques.

VIGILANCE ORAGES

RESPECTEZ les consignes des autorités

INFORMEZ-VOUS auprès de Météo-France et de votre préfecture

- Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri**
- Ne vous abritez pas sous un parapluie, sous les arbres ou contre une paroi**
- Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol**

Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et de la communication de l'État